



Certificat médical

Un Chez-soi d'abord – Métropole de Lyon

Ce certificat médical sera transmis **par mail auprès du secrétariat médical d'Interface SDF** :
florence.tardy@arhm.fr

En cas d'intégration dans le dispositif Un chez-soi d'abord, le certificat sera classé dans le dossier médical de la personne. Dans le cas contraire, il sera détruit au bout de 6 mois.

RAPPEL :

Sont éligibles à l'admission dans le dispositif, les personnes ayant les critères suivants :

- *En situation d'itinérance absolue (cf. guide d'orientation)*
- *Présentant une pathologie sévère relevant d'un des groupes diagnostique suivants : troubles schizophréniques, troubles délirants persistants ou troubles bipolaires*
- *Dont les besoins sanitaires et sociaux sont élevés nécessitant un accompagnement intensif (validé par la grille MCAS)*

Personne concernée par la candidature

NOM : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date de naissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Diagnostic principal

Présente une pathologie mentale sévère relevant des groupes diagnostiques suivants :

- Troubles schizophréniques
- Troubles délirants persistants
- Troubles bipolaires

Diagnostic(s) associé(s) psychiatriques et addictologiques

Date :

Cachet et signature du médecin :